

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

**CREATION DE POSTE  
(Contrôleur)**

---

En application de l'article R. 2221-72 5° du code des collectivités territoriales, il vous est proposé, sur l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place, de recruter à l'effectif de la régie le poste suivant :

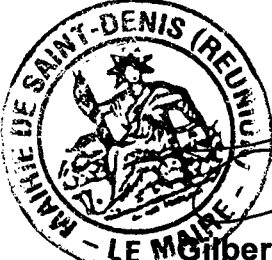
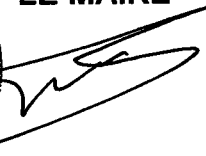
- 1 poste de contrôleur.
- . Fonctions : contrôle des encaissements et versements des redevances.
- . Niveau de recrutement : BAC ou expérience confirmée.
- . Niveau de rémunération : base 1 343,80 euros bruts mensuel, révisable.

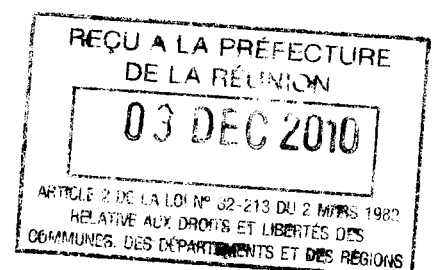
S'agissant d'une régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un service industriel et commercial, le régime de ce personnel relève du droit privé.

A ce titre, le contrat d'embauche est conclu sur la base d'un contrat à durée indéterminée avec une période d'essai de trois mois.

La dépense est inscrite au budget de la Régie.

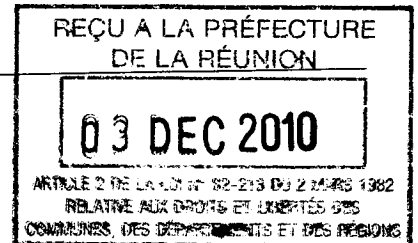
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
  
LE MAIRE Gilbert ANNETTE



OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

CREATION DE POSTE  
(Contrôleur)



LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

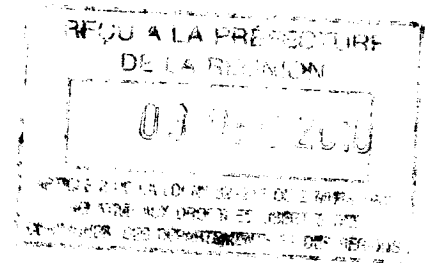
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/6-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ASSABY Maximilien, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE



9 abstentions  
(dont 4 votes par procuration)

pour

Madame TRÔTÉT Maryse, Madame HOARAU Patricia,  
Monsieur BARDIERE Jean-Michel,  
Monsieur René-Paul VICTORIA et Monsieur HOARAU Serge

autres membres présents et représentés

Sur l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place, approuve la création d'un poste de contrôleur.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010

